

# CONVENTION

## pour la mise en œuvre du service mutualisé Médiation Numérique Mobile

-----

### ENTRE

**La communauté de communes .....**, représentée par son Président en exercice, Monsieur ....., dûment habilité par le conseil de communauté.

**La commune de .....**, ..... représenté par son maire en exercice et dûment habilité par le conseil délibérant

**ET**

**Somme Numérique**, syndicat mixte, représenté par son Président en exercice, Monsieur Philippe VARLET, dûment habilité par délibération du Comité syndical en date du 18 janvier 2021.

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

La mise en œuvre de la Médiation Numérique Mobile initiée par Somme Numérique concerne tous les membres du syndicat mixte. Néanmoins la médiation numérique peut relever, en fonction de l'organisation des EPCI, d'une compétence communale.

Il s'agit donc de fixer les relations entre Somme Numérique, la communauté de communes ....., membre du syndicat mixte, et les communes concernées.

Ceci étant exposé, les parties conviennent ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le projet de Médiation Numérique Mobile comprend notamment la mise à disposition d'un médiateur numérique dédié équipé des matériels nécessaires pour assurer la mission ou les missions attendues.

**ARTICLE 2** : Le fonctionnement du projet est régi par une Charte approuvée par le Comité syndical de Somme Numérique. Les collectivités compétentes doivent approuver le contenu de cette Charte pour bénéficier du service de Médiation Mobile Numérique proposé par Somme Numérique.

**ARTICLE 3** : La commune signataire s'engage ainsi à prendre en charge le coût de la prestation qui la concerne tel qu'il est inscrit dans la charte du service mutualisé « Médiation Numérique Mobile »

**ARTICLE 4** : La présente convention est applicable dès sa signature.

Fait à Amiens le \_\_\_\_\_

<p>Pour Somme Numérique Philippe VARLET</p>          <hr/> <p>Le Président</p>	<p>Pour la communauté de communes .....</p>          <hr/> <p>Le Président</p>	<p>Pour la commune .....</p>          <hr/> <p>Le Maire</p>
--	--	---